

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 mai 2012 modifiant la liste des candidats au premier tour de l'élection des députés élus par les Français établis hors de France

NOR : INTA1223256A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 157, R. 101 et R. 173-4 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2012 dressant la liste des candidats au premier tour de l'élection des députés élus par les Français établis hors de France,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des candidats à l'élection des députés élus par les Français établis hors de France figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 mai 2012 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- 1° Dans la 1^{re} circonscription, en position n° 1, lire : « Mme Dominique Revault d'Allones » ;
- 2° Dans la 1^{re} circonscription, en position n° 4, lire : « Mme Clare Le Guyader » ;
- 3° Dans la 1^{re} circonscription, en position n° 7, lire : « M. Mike Remondeau » ;
- 4° Dans la 1^{re} circonscription, en position n° 10, lire : « M. Rob Tememe » ;
- 5° Dans la 1^{re} circonscription, en position n° 15, lire : « M. François Lubrina » ;
- 6° Dans la 1^{re} circonscription, en position n° 16, lire : « Mme Aurélia Paluel-Marmont » ;
- 7° Dans la 1^{re} circonscription, en position n° 18, lire : « M. Matthieu Deborbe » ;
- 8° Dans la 2^e circonscription, en position n° 4, lire : « M. Jean-Marie Matten » ;
- 9° Dans la 2^e circonscription, en position n° 6, lire : « Mme Silvia Santorio » ;
- 10° Dans la 3^e circonscription, en position n° 19, lire : « Mme Dja Chris » ;
- 11° Dans la 4^e circonscription, en position n° 9, lire : « Mme Hélène Le Moing » ;
- 12° Dans la 4^e circonscription, en position n° 12, lire : « M. Pablo Martin Gomez » ;
- 13° Dans la 4^e circonscription, en position n° 15, lire : « M. Gaël du Bouetiez » ;
- 14° Dans la 5^e circonscription, en position n° 11, lire : « M. Jacques Struzynski » ;
- 15° Dans la 6^e circonscription, en position n° 10, lire : « Mme Leila Barki » ;
- 16° Dans la 7^e circonscription, en position n° 14, lire : « Mme Raphaële Deliancourt » ;
- 17° Dans la 8^e circonscription, en position n° 4, lire : « Mme Huguette Levy » ;
- 18° Dans la 8^e circonscription, en position n° 9, lire : « Mme Daphna Poznanski-Benhamou » ;
- 19° Dans la 9^e circonscription, en position n° 9, lire : « Mme Laila Bali » ;
- 20° Dans la 9^e circonscription, en position n° 13, lire : « M. Pouria Amirshahi » ;
- 21° Dans la 10^e circonscription, en position n° 2, lire : « M. Roger Touron ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mai 2012.

MANUEL VALLS